

# Conclusions du Conseil – Iraq - 2004-2008

## 2004

17/05/04

"Le Conseil condamne l'assassinat, ce matin, du président du Conseil de gouvernement iraquien, M. Abdel Zahra Osmane Mohammad, connu également sous le nom d'Ezzedine Salim. Le Conseil a constaté avec préoccupation que l'actuelle campagne de violence terroriste entraîne la perte de nombreuses vies humaines, notamment parmi les civils, et constitue un obstacle sur la voie de l'évolution politique et de la reconstruction économique en Iraq.

Le Conseil condamne les actes de violence et les attentats terroristes sous toutes leurs formes, y compris les prises d'otage et l'assassinat brutal d'otages, en particulier l'exécution barbare de M. Nicholas Berg. Il a fait part de sa réprobation quant aux prises d'otages, quelles que soient les circonstances, et il a demandé aux responsables de ces actes de libérer sains et saufs et sans délai tous les otages encore détenus et de renoncer à de tels actes.

Le Conseil s'est déclaré horrifié par les preuves récentes des mauvais traitements infligés à des prisonniers dans des prisons iraqiennes. Il a condamné tous les cas de mauvais traitements et de sévices infligés à des prisonniers en Iraq, qui sont contraires au droit international, y compris aux conventions de Genève. Le Conseil s'est félicité de l'engagement pris par les gouvernements concernés de traduire en justice toute personne ayant infligé de mauvais traitements à des prisonniers iraqiens ainsi que de leur détermination à réparer tout manquement au droit humanitaire international.

L'UE continue d'escompter que la souveraineté en Iraq sera transférée à un gouvernement transitoire à la fin de juin et que des élections nationales seront organisées, les Nations Unies jouant un rôle vital et de plus en plus déterminant avec l'aval du Conseil de sécurité. Elle appuie sans réserve les efforts que M. Lakhdar Brahimi, conseiller spécial de l'ONU, a déployés à cette fin."

14/06/04

- "1. Le Conseil s'est félicité de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui réaffirme le droit du peuple iraquien de déterminer son avenir politique et de contrôler ses ressources financières et naturelles. Le Conseil s'est réjoui à la perspective de voir l'Iraq retrouver sa souveraineté d'ici le 30 juin 2004.
2. Le Conseil a déclaré qu'il appuyait sans réserve la réalisation de ces objectifs tels qu'ils sont sanctionnés dans la résolution – la formation d'un gouvernement intérimaire souverain avec la contribution importante des Nations Unies, la fin de l'occupation d'ici le 30 juin, le rétablissement de la pleine souveraineté de l'Iraq, le calendrier proposé pour la transition politique vers un gouvernement démocratique, le rôle des Nations Unies et le consentement à la présence d'une force multinationale.

3. Le Conseil a rappelé qu'il condamne les mauvais traitements infligés à des prisonniers et a insisté pour que tous les prisonniers soient traités conformément au droit international.
4. Le rétablissement de la souveraineté de l'Iraq et le soutien de la communauté internationale sont essentiels pour contribuer à stabiliser la situation dans ce pays. À cet égard, le rôle des pays voisins sera particulièrement important, notamment pour assurer la stabilité de la région. Le Conseil souhaite au nouveau gouvernement de réussir pleinement à relever les grands défis qui l'attendent, y compris la préparation du scrutin qui devrait se tenir d'ici le 31 janvier 2005 au plus tard, et confirme que l'UE est disposée à apporter son soutien au gouvernement et au peuple iraqiens.
5. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la stratégie à moyen terme pour les relations de l'UE avec l'Iraq présentée par le Haut représentant et la Commission, ainsi que la communication de la Commission intitulée "L'Union européenne et l'Iraq – Un cadre pour l'engagement", et a recommandé leur approbation par le Conseil européen. Il a noté que cette stratégie, avec la résolution 1546 du Conseil de sécurité, formeront un cadre dans lequel l'UE pourra continuer à aider le peuple iraquien alors que débute une nouvelle ère de l'histoire de son pays.
6. Le Conseil s'est déclaré résolu à contribuer à la reconstruction politique et économique de l'Iraq et a souligné qu'il appuyait la réintégration de ce pays au sein de la communauté internationale en tant que pays démocratique souverain et indépendant, en paix avec lui-même et avec ses voisins, et jouissant d'une intégrité territoriale préservée.
7. Le Conseil s'est déclaré satisfait de la récente libération d'otages italiens et polonais par les forces de la coalition. Il a rappelé qu'il condamne les actes de violence et les attentats terroristes sous toutes leurs formes, y compris les enlèvements et l'assassinat brutal d'otages."

12-13/07/04

- "1. Le Conseil a rencontré le ministre iraquien des affaires étrangères, M. Zebari, qui a précisé les domaines dans lesquels il espère que l'Union européenne sera en mesure d'apporter une contribution visible à la reconstruction politique, économique et sociale de son pays. Les ministres ont clairement indiqué qu'ils étaient opposés au rétablissement de la peine de mort ; M. Zebari a exposé les circonstances particulières que connaît l'Iraq. Le Conseil s'est félicité de pouvoir débattre de l'avenir de l'Iraq avec M. Zebari et s'est réjoui à la perspective d'approfondir l'engagement politique vis-à-vis de ce pays, y compris au niveau de la troïka.
2. Le Conseil s'est vivement félicité du transfert des pouvoirs au gouvernement intérimaire iraquien, intervenu le 28 juin 2004, qui marque le rétablissement de la souveraineté de l'Iraq. Il a réaffirmé son soutien au peuple iraquien et au gouvernement intérimaire iraquien pleinement souverain, et rappelé sa détermination

à appuyer la reconstruction économique, sociale et politique de l'Iraq. Le Conseil a aussi réaffirmé la volonté de l'UE d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de soutenir les activités de l'ONU en Iraq.

3. Le Conseil attache une grande importance à la Conférence nationale reflétant la diversité de la société iraquienne, qui sera convoquée au mois de juillet. Cette conférence, ainsi que le Conseil national intérimaire qu'elle désignera, constituent des étapes décisives pour la promotion du dialogue et la recherche d'un consensus au niveau national.
4. Le Conseil a par ailleurs rappelé l'objectif de l'Union énoncé par le Conseil européen lors de sa réunion des 17 et 18 juin concernant un Iraq sûr, stable, unifié, prospère et démocratique, qui apportera une contribution positive à la stabilité de la région, ainsi que la volonté de l'Union européenne dans son ensemble d'œuvrer en partenariat avec le gouvernement intérimaire et le peuple iraqiens à la réalisation de cet objectif, en tenant dûment compte de la communication de la Commission intitulée "L'UE et l'Iraq - Un cadre pour l'engagement", ainsi que de la lettre du Haut Représentant, M. Solana, et du Commissaire Patten.
5. À la lumière de son échange de vues avec le ministre iraquien des affaires étrangères, M. Zebari, le Conseil est convenu:
  - d'instaurer une coopération et des contacts étroits avec les Nations Unies dans tous les domaines;
  - d'engager un dialogue avec les autorités, l'administration et la société civile iraqiennes pour déterminer comment l'UE pourrait accroître son soutien à l'Iraq;
  - d'étudier sans tarder avec les autorités iraqiennes et les Nations Unies les modalités selon lesquelles l'UE pourrait appuyer la préparation des élections et, à cet effet, de travailler en étroite coopération avec la Commission électorale iraquienne et l'équipe électorale des Nations Unies;
  - de maintenir l'assistance de l'UE en faveur de la démocratisation, du développement de la société civile, de l'État de droit ainsi que de la protection et de la promotion des droits de l'homme en Iraq, y compris, si les circonstances le permettent, par l'envoi en Iraq d'une mission exploratoire de

l'UE, notamment dans les domaines de l'État de droit et de l'administration civile, dans le droit fil des conclusions du Conseil européen des 17 et 18 juin 2004;

- d'examiner plus en profondeur les suggestions présentées dans la lettre du Haut Représentant, M. Solana, et du Commissaire Patten et approuvées par le Conseil européen, en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures destinées à promouvoir la sécurité et la stabilité;
- de continuer de fournir une aide humanitaire, technique et économique et une assistance à la reconstruction;
- d'inviter les États membres à participer à un échange d'informations au niveau interne sur les activités et l'assistance bilatérales actuelles et futures, notamment en ce qui concerne le soutien au processus électoral, l'aide à la formation de la police, l'État de droit et l'administration civile, l'assistance à la reconstruction et les représentations diplomatiques à Bagdad;
- de renforcer le cas échéant la représentation de l'UE en Iraq, autant que les circonstances le permettront;
- d'utiliser le dialogue entre l'UE et les voisins de l'Iraq pour susciter une action constructive et un soutien régional en faveur du processus politique et de reconstruction en Iraq;
- de sonder le gouvernement intérimaire iraquien quant à la possibilité d'organiser une réunion internationale pour appuyer la transition politique de l'Iraq et le relèvement de ce pays, au profit du peuple iraquien et dans l'intérêt de la stabilité de la région;
- d'inviter la Commission à instaurer, dans la mesure où les circonstances et les capacités techniques le permettront, une coopération administrative en vue de l'application de préférences commerciales dans le cadre du SPG."

13/09/04

- "1. Le Conseil a fermement condamné les enlèvements et les actes de terrorisme qui continuent de se produire en Iraq. Tous les otages doivent être immédiatement libérés, sains et saufs. Le Conseil appuie sans réserve les efforts actuellement déployés en vue de leur libération.

2. Le Conseil a réaffirmé son soutien au peuple iraquien et au gouvernement intérimaire, et a rappelé qu'il est déterminé à appuyer la reconstruction économique, sociale et politique de l'Iraq. Le Conseil a aussi réaffirmé la volonté de l'UE d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de soutenir les activités de l'ONU en Iraq.
3. Le Conseil a rappelé l'objectif de l'Union énoncé par le Conseil européen lors de sa réunion des 17 et 18 juin, à savoir un Iraq sûr, stable, unifié, prospère et démocratique, qui apportera une contribution positive à la stabilité de la région, ainsi que la volonté de l'Union européenne dans son ensemble d'œuvrer en partenariat avec le gouvernement intérimaire et le peuple iraqiens à la réalisation de cet objectif.
4. Le Conseil a rappelé la communication de la Commission intitulée "L'UE et l'Iraq - Un cadre pour l'engagement", qui fixe des objectifs à moyen terme pour le développement des relations UE-Iraq, ainsi que la lettre du Haut Représentant, M. Solana, et du Commissaire Patten, que le Conseil européen a approuvée.
5. Le Conseil s'est félicité de la participation du Haut Représentant, M. Solana, à la Conférence des pays voisins de l'Iraq qui s'est tenue au Caire, au cours de laquelle il a eu l'occasion d'utiliser le dialogue entre l'UE et les voisins de l'Iraq pour susciter une action constructive et un soutien régional en faveur d'une plus grande sécurité, ainsi que du processus politique et de reconstruction en Iraq.
6. Le Conseil s'est félicité de la tenue en Iraq de la Conférence nationale qui s'est réunie à Bagdad du 15 au 18 août. La désignation des membres du Conseil national constitue une étape décisive dans le processus politique.
7. Le Conseil s'est félicité de la visite effectuée par M. Bot à Bagdad le 29 août, ainsi que du rapport, présenté lors de la réunion de type Gymnich, sur la mission exploratoire de l'UE qui s'est rendue à Bagdad du 29 au 31 août afin d'examiner les possibilités d'action concrète de l'UE dans les domaines de la police, de l'État de droit et de l'administration civile, qui relèvent de la gestion civile des crises, ainsi que dans le domaine des élections.
8. Le Conseil est convenu de prendre les mesures ci-après en vue de renforcer encore l'engagement de l'UE aux côtés de l'Iraq.
  - a) Afin d'approfondir et d'élargir le dialogue politique avec l'Iraq, le Conseil note qu'une réunion de la troïka avec le gouvernement intérimaire iraquien aura lieu à New York en marge de l'Assemblée générale de l'ONU.
  - b) Conformément aux conclusions du Conseil européen de juin, le Conseil se félicite que le premier ministre iraquien, M. Allaoui, ait accepté l'invitation que lui a adressée M. Bot de rencontrer les membres du Conseil européen le 5 novembre 2004.
  - c) Le Conseil a approuvé les conclusions préliminaires de la mission exploratoire de l'UE. À la lumière de la discussion tenue lors de la réunion "Gymnich", le Conseil convient que les activités suggérées que l'UE pourrait entreprendre dans les domaines de la police, de l'État de droit et de l'administration civile, qui relèvent de la gestion civile des crises, devraient faire l'objet d'un examen

plus approfondi et être précisées. Par conséquent, le Conseil invite le Secrétariat du Conseil à engager, en étroite consultation avec la présidence et en associant pleinement la Commission, la planification d'une mission exploratoire de l'UE en Iraq dans le domaine de la gestion civile des crises. Au moment opportun, cette mission devrait être envoyée dans le but d'élaborer, en temps utile pour le Conseil européen du 5 novembre 2004, un ensemble de propositions concrètes dans le domaine de l'assistance, en tenant compte des efforts déployés actuellement par la Communauté, ainsi que des contributions apportées à d'autres initiatives multilatérales et de la nécessité de mettre en place des synergies.

- d) Le Conseil a confirmé que, conformément aux conclusions du CAGRE de juillet, un accord sur le soutien de l'UE en termes de financement et de personnel pour la préparation des élections, en étroite coordination avec les Nations Unies, constitue la priorité absolue en ce qui concerne l'appui de l'UE. Compte tenu du délai pour la tenue des élections, qui a été fixé au mois de janvier, il conviendrait que des propositions concrètes concernant l'assistance de l'UE soient approuvées dans les meilleurs délais afin de permettre à l'Union de jouer un rôle dans le processus préélectoral.
- e) Le Conseil a réaffirmé que la présence et le rôle de l'ONU en Iraq sont d'une importance cruciale pour le processus de reconstruction sociale, économique et politique. Le Conseil a décidé qu'il conviendrait de répondre favorablement à la demande formulée par le Secrétaire général des Nations Unies, tendant à ce que l'UE soutienne la Force de protection de l'ONU en Iraq. Le Conseil examine actuellement la manière dont une contribution substantielle peut être apportée à ladite Force de protection."

2/11/04

1. "Le Conseil a réaffirmé son soutien au peuple iraquien et au gouvernement intérimaire, et a rappelé qu'il est déterminé à appuyer la reconstruction économique, sociale et politique de l'Iraq. Le Conseil a aussi réaffirmé la volonté de l'UE d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies et de soutenir les activités de l'ONU en Iraq. Le Conseil a déclaré qu'il soutenait pleinement la transition politique menant à la mise en place d'un gouvernement iraquien élu conformément à la constitution. Les élections prévues pour janvier 2005 constituent une étape importante dans ce processus et le Conseil a noté qu'il importait que l'UE continue à apporter son soutien à l'organisation de ces élections ainsi que de celles qui doivent avoir lieu en décembre 2005.
2. Le Conseil a rappelé l'objectif de l'Union européenne énoncé par le Conseil européen lors de sa réunion des 17 et 18 juin, à savoir un Iraq sûr, stable, unifié, prospère et démocratique, qui apportera une contribution positive à la stabilité de la région, ainsi que la volonté de l'Union européenne dans son ensemble d'œuvrer en partenariat avec le gouvernement intérimaire et le peuple iraquien à la réalisation de cet objectif. Le Conseil a rappelé la communication de la Commission intitulée "L'UE et l'Iraq - Un cadre pour l'engagement", qui fixe des objectifs à moyen terme pour le développement des relations entre l'UE et l'Iraq, ainsi que la lettre du Haut

Représentant, M. Solana, et de M. Patten, membre de la Commission, que le Conseil européen a approuvée.

3. Le Conseil s'est félicité qu'une mission exploratoire conjointe ait étudié la possibilité d'organiser une opération intégrée concernant la police et l'État de droit en Iraq et il a examiné le rapport de cette mission. Les ministres ont considéré qu'il importait de renforcer le système de justice pénale, dans le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils ont pris acte du souhait des autorités iraqiennes de voir l'UE s'impliquer plus activement en Iraq et ont constaté que le renforcement du secteur de la justice pénale répondrait à des besoins et à des priorités de l'Iraq.
4. Le Conseil a estimé que l'UE pourrait contribuer utilement à la reconstruction et à l'émergence d'un Iraq stable, sûr et démocratique en organisant une mission intégrée agissant dans les domaines de la police, de l'État de droit et de l'administration civile, qui pourrait notamment favoriser une coopération plus étroite entre les différents acteurs de l'ensemble du système de justice pénale, renforcer les capacités de gestion des hauts fonctionnaires et des fonctionnaires à haut potentiel des services de police, de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire, et améliorer les compétences et les procédures en matière d'enquêtes judiciaires dans le respect intégral de l'État de droit et des droits de l'homme. Une mission de cette nature devrait se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité, être indépendante et se distinguer d'autres initiatives analogues, tout en venant compléter et enrichir les efforts de la communauté internationale, et en opérant des synergies avec l'action que la Communauté et les États membres ont déjà engagée. Tout en jugeant qu'il est possible, à ce stade, d'organiser hors d'Iraq des activités comportant des éléments de liaison dans le pays, le Conseil a estimé qu'en ce qui concerne une mission en Iraq, il fallait, pour être en mesure de prendre une décision, qu'une réponse appropriée ait été apportée à l'ensemble des préoccupations en matière de sécurité.
5. La présence du Premier ministre, M. Allaoui, au Conseil européen du 5 novembre donnera à l'Union européenne l'occasion d'approfondir et d'élargir encore le dialogue politique qu'elle a engagé avec l'Iraq. Elle permettra aussi au Conseil européen d'évoquer avec M. Allaoui l'avenir de l'Iraq et le renforcement de l'engagement de l'UE aux côtés de l'Iraq dans le cadre du processus politique en cours.
6. Le Conseil a décidé que l'Union européenne renforcerait encore ses relations avec l'Iraq. À cette fin, il a arrêté un programme complet d'assistance destiné à l'Iraq, qui sera présenté à M. Allaoui lors du Conseil européen de novembre. Ce programme, composé d'éléments fournis tant par la Communauté que par les États membres, comporte les éléments ci-après:
  - Le Conseil est convenu d'offrir à l'Iraq la perspective d'un accord avec l'UE qui tienne compte de l'intérêt qu'ont les deux parties à mettre en place un partenariat et à promouvoir entre elles la coopération politique et commerciale. Le Conseil a demandé à la Commission d'entamer les préparatifs et de travailler avec le gouvernement iraquien sur des programmes d'assistance ciblés destinés à mettre en place les conditions nécessaires à un tel accord. À cet égard, le Conseil a invité la Commission à renforcer, en fonction des besoins et en tenant dûment compte de considérations de sécurité, sa présence à Bagdad.

- Le Conseil est convenu, conformément aux conclusions du CAGRE de juillet et de septembre, d'apporter le soutien de l'UE en termes de financement et de personnel pour la préparation des élections, en étroite coordination avec les Nations unies. La Communauté apportera un montant supplémentaire de 30 millions d'euros à l'enveloppe du Fonds international de reconstruction pour l'Iraq (IRFFI) réservée aux élections et elle a l'intention d'apporter un appui supplémentaire au processus électoral en prenant des mesures spécifiques, comme la mise à la disposition de la Commission électorale indépendante iraquienne d'experts électoraux, ainsi que la formation d'observateurs locaux. Les États membres fournissent aussi une aide à la préparation des élections sur le plan bilatéral. Compte tenu du délai pour la tenue des élections, qui a été fixé au mois de janvier, il est essentiel que cette aide soit décaissée immédiatement, si on veut qu'elle joue un rôle dans le processus préélectoral.
- L'UE attache une grande importance à une présence active des Nations unies en Iraq. Elle est favorable à ce que l'ONU joue un rôle de premier plan dans la promotion du processus politique et de la reconstruction de l'Iraq. Les États membres de l'UE sont prêts à apporter une contribution substantielle au financement de la ceinture intermédiaire de la Force de protection des Nations unies en Iraq, à la suite de la demande faite par le Secrétaire général de l'ONU. Des pourparlers sont toujours en cours entre la Commission et les Nations unies sur une éventuelle contribution financière de la Communauté à la ceinture intérieure.
- Le Conseil a décidé qu'une équipe d'experts devrait être envoyée d'ici la fin de novembre 2004 pour poursuivre le dialogue avec les autorités iraquiennes, pour entamer les travaux de planification en vue de la mise en place éventuelle d'une mission intégrée agissant dans les domaines de la police, de l'État de droit et de l'administration civile, qui devrait entrer en fonction après les élections de janvier 2005, et en particulier pour évaluer les besoins urgents en matière de sécurité d'une telle mission. Un dialogue avec d'autres pays de la région devrait aussi être envisagé. Le Conseil a invité le COPS à définir le mandat de cette équipe d'experts.
- Le Conseil s'est félicité qu'une aide humanitaire et une assistance pour la reconstruction soient mises en œuvre de manière suivie et il a noté que les fonds de la Communauté et des États membres continueront à être confiés majoritairement à l'IRFFI.
- Le Conseil a noté que l'Iraq pouvait bénéficier du système de préférences généralisées de l'UE et l'a encouragé à faire le nécessaire pour bénéficier de ces préférences. Le Conseil a rappelé que la Commission avait proposé au gouvernement intérimaire iraquien d'appliquer le SPG à l'Iraq. Dès que les conditions le permettront, la Commission européenne devrait travailler avec les autorités iraquiennes pour mettre en place la coopération administrative sans laquelle le système ne peut fonctionner.
- Le Conseil est convenu que les États membres continueraient à s'efforcer de procéder à des échanges de vues sur la dette et les conditions de politique économique liées à ce problème. Plusieurs États membres de l'UE participent aux négociations en cours dans le cadre du Club de Paris sur la dette de l'Iraq. Le

Conseil s'est félicité de la visite que doit effectuer une mission du ministère iraquien des finances au Club de Paris en novembre.

- L'UE mettra à profit le dialogue qu'elle entretient avec l'Iraq et ses voisins pour susciter au niveau régional un engagement et un soutien constants en faveur du renforcement de la sécurité et du processus politique et de reconstruction en Iraq, fondé sur la participation du plus grand nombre, les principes démocratiques, le respect des droits de l'homme et l'État de droit, ainsi que le soutien à la sécurité et à la coopération dans la région. À cet égard, le Conseil s'est félicité de la tenue, à Charm el Cheikh le 23 novembre 2004, d'une conférence internationale, à laquelle l'UE participera. L'UE soutiendra la mise en œuvre du calendrier énoncé dans la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris la nécessité d'organiser des élections en janvier 2005.
- Le Conseil réaffirme qu'il condamne les attentats terroristes, les prises d'otages et les meurtres qui ont été perpétrés en Iraq. L'UE déplore que la campagne de violence terroriste en Iraq prolonge les souffrances du peuple iraquien et rende plus difficiles les progrès politiques et la reconstruction économique en Iraq. Il se félicite que toutes les parties se soient engagées, en vertu de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies, à se conformer au droit international, y compris pour ce qui est de sauvegarder et de promouvoir effectivement les droits de l'homme.
- Le Conseil a soumis un projet de déclaration sur les relations entre l'UE et l'Iraq à l'examen du Conseil européen."

## 2005

31/01/05

- "1. Le Conseil salue vivement la tenue des élections nationales irakiennes dans lesquelles la grande majorité des électeurs a voté. Un tel niveau de participation des électeurs à ce suffrage, le premier depuis plus de 50 ans, traduit l'attachement profond du peuple irakien à la démocratie et à l'état de droit. Il rend hommage aux Irakiens qui ont fait preuve de courage, d'enthousiasme et de détermination en participant aux élections malgré des circonstances sécuritaires difficiles. Ces élections constituent une étape importante et réussie dans le processus de transition démocratique en Irak. Elles représentent les premiers pas par le peuple irakien sur le chemin vers la démocratie, la liberté et la paix, qui continueront bien au-delà de la période de transition. L'Union européenne réaffirme son engagement à soutenir le peuple irakien dans cet objectif et souligne l'importance de réaliser le maximum d'inclusion dans ce processus.
2. Le Conseil se félicite à cet égard des efforts entrepris par la Commission Indépendante Electorale Irakienne, son personnel irakien, les observateurs locaux, le gouvernement irakien intérimaire et l'ONU qui ont permis la tenue des élections dans les délais retenus par la résolution 1546 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et note le soutien fourni par la communauté internationale, y compris l'Union européenne. Le Conseil a noté l'importance du soutien continu de l'Union européenne au processus constitutionnel et aux élections prévues en décembre 2005. Le Conseil

réitère l'importance d'une pleine implication de toutes les composantes de la société irakienne dans ce processus constitutionnel.

3. Le Conseil réaffirme son objectif d'un Irak sûr, stable, unifié, prospère et démocratique qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et avec la communauté internationale afin de relever des défis communs. Il réitère l'engagement de l'Union européenne à contribuer à la reconstruction économique, sociale et politique de l'Irak et son soutien aux activités de l'ONU en Irak. A fin d'atteindre cet objectif, il souligne l'intention de l'Union européenne de continuer la mise en œuvre du programme complet d'assistance de l'Union européenne présentée le 5 novembre 2004 à l'Irak. Il a rappelé qu'il est déterminé à soutenir les autorités et le peuple irakien, notamment en renforçant le système judiciaire et en encourageant le respect de l'État de droit.
4. Le Conseil attache la plus grande importance à la poursuite de la mise en œuvre des prochaines étapes prévues par la résolution 1546 en particulier à la formation d'une assemblée nationale de transition, qui aura notamment pour tâches de former un gouvernement de transition de l'Irak et de rédiger une constitution permanente, pour aboutir à la formation, le 31 décembre 2005 au plus tard, d'un gouvernement élu conformément à ladite constitution. L'UE réaffirme sa volonté de travailler avec le gouvernement irakien de transition et l'Assemblée nationale de transition. En cas de demande, elle est prête à fournir son assistance au processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU.
5. Le Conseil réaffirme qu'il condamne vivement les attentats terroristes, l'intimidation et la violence criminelles contre les électeurs irakiens, les candidats et les opérateurs électoraux, les prises d'otages et les meurtres qui ont été perpétrés en Irak. Il exprime sa solidarité et sa compassion aux familles et aux proches de ceux qui en sont victimes. Le conseil déplore que la campagne de violence terroriste en Irak prolonge les souffrances du peuple irakien et rend plus difficiles les progrès politiques et la reconstruction en Irak. Il se félicite que toutes les parties soient engagées, en vertu de la résolution 1546, à se conformer au droit international, y compris pour ce qui est de sauvegarder et de promouvoir effectivement les droits de l'homme."

21/02/05

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur un projet d'action commune pour une mission intégrée en matière d'Etat de droit en faveur de l'Irak au titre de la Politique européenne de sécurité et de défense, EUJUST LEX, et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil félicite le peuple irakien pour les élections du 30 janvier qui traduisent l'attachement du peuple irakien au processus politique en cours, aux principes démocratiques et à l'Etat de droit. Le Conseil prend note des résultats annoncés le 13 février par la Commission Electorale Indépendante de l'Irak (IECI), qui a constaté que ces élections se sont déroulées en conformité avec les normes internationales. Il félicite également les représentants démocratiquement élus du peuple irakien. Le Conseil réaffirme son soutien au travail de l'IECI et de l'ONU en vue du référendum constitutionnel et des élections en décembre prochain et se félicite de la disposition de la Commission européenne à apporter son soutien financier et technique à la préparation de ces échéances. Il réaffirme son engagement à soutenir le peuple

irakien et souligne l'importance de réaliser le maximum d'inclusion dans ce processus. Il réitère sa volonté de travailler avec l'Assemblée nationale de transition et le gouvernement irakien de transition issu des élections.

2. Le Conseil réaffirme son objectif d'un Irak sûr, stable, unifié, prospère, démocratique, respectueux des droits de l'homme et qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et avec la communauté internationale. Afin d'atteindre cet objectif, il souligne la volonté de l'Union européenne de poursuivre la mise en œuvre du programme complet d'assistance, présenté le 5 novembre 2004 à l'Irak.
3. Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache à la poursuite de la mise en œuvre des prochaines étapes prévues par la résolution 1546, et en particulier à la formation d'une Assemblée nationale de transition, qui aura notamment pour tâches de former un gouvernement de transition de l'Irak et de rédiger une constitution permanente, pour aboutir à la formation, le 31 décembre 2005 au plus tard, d'un gouvernement établi conformément à ladite constitution. Le Conseil accueille avec satisfaction l'intention de la Commission et des Etats membres d'apporter, en cas de demande irakienne, leur soutien au processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU. Il appuie et encourage les autorités irakiennes à poursuivre la pleine implication de toutes les composantes de la société irakienne dans le processus constitutionnel et à promouvoir un véritable dialogue national.
4. Le Conseil tient, dès maintenant, à exprimer sa volonté d'établir avec le gouvernement transitoire un dialogue politique portant sur des domaines d'intérêt mutuel. A cette fin, des contacts, y inclus au niveau ministériel, entre l'Union européenne et l'Irak seront développés. En fonction de l'évolution politique en Irak, une visite de la Troïka auprès du gouvernement de transition issu des élections pourra contribuer à l'approfondissement des relations entre l'UE et l'Irak en vue d'établir un dialogue politique régulier.
5. Le Conseil réitère l'engagement de l'Union européenne à contribuer à la reconstruction économique, sociale et politique de l'Irak et son soutien aux activités de l'ONU et rappelle la contribution d'un montant de quelque 320 millions d'euros que la Communauté a déjà consacré à l'aide humanitaire, à la reconstruction et à la préparation des élections du 30 janvier 2005. Elle réaffirme son engagement à soutenir l'Irak à travers une nouvelle contribution du budget communautaire de 200 millions d'euros pour 2005, destinée, entre autres, à la réhabilitation des services publics essentiels – éducation et santé –, à la relance de l'emploi, au soutien du processus politique, à la société civile et aux droits de l'homme.
6. Le Conseil note la volonté de la Commission et des Etats membres de contribuer au renforcement des capacités des ministères irakiens et au soutien au développement de ces institutions dans un certain nombre de secteurs, notamment dans les domaines du commerce et de l'énergie. Il invite la Commission à promouvoir une coordination de ces efforts européens dans une première étape à travers des échanges d'informations
7. Le Conseil a décidé de lancer une mission intégrée d'Etat de droit en faveur de l'Irak, EUJUST LEX, qui devrait être opérationnelle le plus rapidement possible. L'UE a entamé la planification de l'opération suite aux consultations avec les autorités intérimaires irakiennes et sur base du rapport de l'équipe d'experts. La mission

s'inscrira dans le cadre de la PESD. Elle consistera en une formation intégrée dans les domaines de la gestion et de l'enquête pénale dispensée à un groupe représentatif de hauts fonctionnaires et de cadres provenant essentiellement des secteurs judiciaire et policier ainsi que de l'administration pénitentiaire. Le Conseil a convenu que les activités de formation auraient lieu dans l'UE ou dans la région et que la mission devrait disposer d'un bureau de liaison à Bagdad. En fonction de l'évolution des conditions de sécurité en Irak, ainsi que de la disponibilité d'infrastructures adéquates, le Conseil sera appelé à examiner la possibilité d'une formation à l'intérieur de l'Irak et, le cas échéant, amendera l'action commune en conséquence. Les modalités de cette mission, complémentaire aux efforts internationaux en cours, seront définies en concertation avec les autorités irakiennes.

8. Le Conseil rappelle que l'Irak peut bénéficier du Système de Préférences Généralisées de l'UE. Il se réjouit des contacts déjà entrepris par la Commission avec les autorités irakiennes ainsi que des dispositions prises par la Commission pour développer un programme bilatéral d'assistance en matière commerciale. Il se félicite de la volonté de la Commission de poursuivre et d'intensifier les contacts, y compris en termes d'expertise technique, avec les autorités irakiennes pour permettre à l'Irak de bénéficier effectivement de ces préférences commerciales.
9. Le Conseil prend note des contributions substantielles faites par les Etats membres au financement de la Force de Protections des Nations Unies en Irak, qui constitue le cercle intermédiaire de leur dispositif de sécurité, et réaffirme sa volonté de contribuer au financement de la structure intégrée de sécurité des Nations Unies en Irak (cercle intérieur), en vue de faciliter le rôle de l'ONU dans la promotion du processus politique et de la reconstruction en Irak.
10. Le Conseil réaffirme son intention d'explorer avec l'Irak les possibilités d'un accord avec l'Union européenne qui tienne compte de l'intérêt des parties à mettre en place un partenariat et à promouvoir entre elles la coopération politique et commerciale. Le Conseil se réjouit de l'intention de la Commission de continuer à apporter son soutien à l'administration irakienne, y inclus à travers des programmes d'assistance ciblés destinés à mettre en place les conditions nécessaires à un tel accord.
11. Conformément à la communication de la Commission intitulée « L'Union européenne et l'Irak – Un cadre pour l'engagement », le Conseil invite la Commission à ouvrir une délégation en Irak dès que les conditions de sécurité le permettent.
12. Le Conseil réaffirme la plus forte condamnation des actes terroristes, des meurtres et des prises d'otages perpétrés en Irak. Les deux journalistes européennes, l'autre otage européen, ainsi que tout autre otage, doivent être libérés immédiatement."

25/04/05

"Le Conseil encourage la formation rapide du gouvernement de transition irakien comme une nouvelle étape importante dans la poursuite du processus de transition politique de l'Irak dans le cadre de la résolution 1546. Le Conseil réitère sa volonté de travailler avec l'Assemblée nationale de transition et le gouvernement irakien de transition. Dans ce contexte, le Conseil félicite M. Jalal Talabani à l'occasion de son inauguration au poste de Président de l'Irak et M. Hajim al-Hassani pour son élection au poste de Président de l'Assemblée Nationale de transition.

Le Conseil réaffirme la volonté de l'UE de poursuivre la mise en œuvre du programme complet d'assistance, présenté le 5 novembre 2004 à l'Irak et lors de ses conclusions du 21 février 2005, afin d'atteindre l'objectif d'un Irak sûr, stable, unifié, prospère, démocratique, respectueux des droits de l'homme, qui bénéficiera du plein exercice de sa souveraineté, et qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et la communauté internationale.

Le Conseil accueille avec satisfaction le progrès fait par la Commission pour la mise en œuvre de ce programme complet d'assistance et soutient les prochaines étapes des discussions avec les autorités irakiennes. Le Conseil rappelle en outre la disponibilité de la Commission et des Etats membres à soutenir, en cas de demande irakienne, le processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU. Il appuie et encourage les autorités irakiennes à poursuivre la pleine implication de toutes les composantes de la société irakienne dans le processus constitutionnel et à promouvoir un véritable dialogue national.

Le Conseil réaffirme dans ce contexte également sa volonté d'établir avec le gouvernement transitoire irakien un dialogue politique portant sur des domaines d'intérêt mutuel et de développer à cette fin des contacts entre l'Union européenne et l'Irak, y inclus au niveau ministériel. En fonction de l'évolution politique en Irak, une visite de la Troïka auprès du gouvernement de transition issu des élections pourra contribuer à l'approfondissement des relations entre l'UE et l'Irak en vue d'établir un dialogue politique régulier.

Le Conseil réitère l'engagement de l'Union européenne à contribuer à la reconstruction économique, sociale et politique de l'Irak ainsi que son soutien aux activités de l'ONU. Il réaffirme qu'il est disposé à organiser conjointement avec les Etats-Unis, en étroite collaboration avec l'Irak et l'ONU, et en cas de demande du nouveau gouvernement irakien, une conférence internationale pour encourager, renforcer et coordonner le soutien de la communauté internationale à l'Irak pendant la période de transition, tel qu'annoncé lors de la rencontre au Sommet UE-Etats-Unis, le 22 février 2005 à Bruxelles."

**18/07/05**

1. Le Conseil s'est félicité de la Conférence internationale sur l'Iraq, qui s'est tenue à Bruxelles le 22 juin, à l'invitation conjointe de l'UE et des États-Unis. Il a félicité la présidence luxembourgeoise pour le succès et le bon déroulement de la conférence. Le Conseil a réaffirmé qu'il soutenait résolument le gouvernement de transition irakien et souscrivait aux priorités exposées par le premier ministre irakien, M. Al-Jaafari, le ministre des affaires étrangères, M. Zebari, le président de l'Assemblée nationale transitoire, M. Al-Hassani et d'autres ministres irakiens présents à la conférence. Il a souligné sa volonté d'assurer un suivi effectif.
2. Le Conseil s'est félicité du soutien offert par toutes les délégations, lors de la conférence, au peuple irakien et au gouvernement de transition. Il a en particulier apprécié leur adhésion au processus de transition politique en cours en Iraq sur la base de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des NU, qui comprend la rédaction d'une constitution, la tenue d'un référendum et d'élections en vue de la formation, d'ici la fin de cette année, d'un gouvernement élu dans le respect de la constitution. Le Conseil a rappelé son attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il a souligné l'importance qu'attachent toutes les délégations à un processus politique ouvert à tous et transparent. Tous les secteurs de la société

iraquienne devraient être pleinement associés au processus constitutionnel et à la promotion d'une véritable dynamique nationale de dialogue et de réconciliation. Le Conseil a demandé aux États de la région de coopérer avec l'Iraq pour empêcher que des terroristes puissent franchir la frontière et qu'un soutien leur soit apporté, pour renforcer les relations de bon voisinage, pour améliorer la sécurité régionale et pour appuyer pleinement le processus politique en Iraq.

3. Soucieux d'adopter une approche globale à l'appui de la reconstruction en Iraq, le Conseil a pris note des domaines soulignés par le gouvernement de transition iraquien lors de la conférence, qui nécessitent une action prioritaire. Le Conseil a noté qu'il fallait accentuer le renforcement des capacités dans toute l'administration iraquienne et poursuivre l'assistance pour ce qui concerne la sécurité, l'État de droit, les infrastructures, l'énergie et les questions économiques, ainsi que la réduction de la dette. Dans ce contexte, il s'est félicité de la tenue, en Jordanie les 18 et 19 juillet, de la réunion du Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq et a engagé les donateurs à accélérer le décaissement des engagements antérieurs et, dans la mesure du possible, à augmenter leur contribution. Le Conseil a rappelé que la Commission et les États membres apportent actuellement leur concours au processus de rédaction de la constitution, à l'organisation du référendum et des élections de décembre et à la fourniture de services essentiels, y compris dans le domaine de l'enseignement et de la santé, en vue d'accroître les possibilités d'emploi et de développer les capacités administratives conformément aux besoins et priorités des Iraquiens. Le Conseil a une nouvelle fois confirmé son soutien aux travaux de la MANUI. Le Conseil s'est également félicité de la décision du gouvernement de transition iraquien de mettre en place un dispositif de coordination des donateurs à Bagdad, avec l'aide des NU, et a souligné qu'il importait que ce dispositif devienne rapidement opérationnel.
4. Le Conseil a une nouvelle fois condamné, avec la plus extrême fermeté, les actes terroristes, les assassinats et les prises d'otages commis en Iraq. Il a déploré que la campagne de violence terroriste qui sévit en Iraq prolonge les souffrances du peuple iraquien et entrave l'évolution politique et la reconstruction dans ce pays.
5. Le Conseil s'est félicité du lancement de la mission de l'UE "État de droit" pour l'Iraq (EUJUST LEX) et de l'engagement de la Commission à commencer à préparer les travaux complémentaires dans ce domaine. Prenant acte des besoins identifiés par l'Iraq, particulièrement dans les secteurs de l'État de droit et des droits de l'homme, le Conseil a invité les instances compétentes du Conseil à étudier quelles seraient les autres mesures de suivi que pourrait prendre l'UE pour aider l'Iraq à satisfaire ces besoins.
6. À la suite de la visite de la Troïka ministérielle à Bagdad le 9 juin, le Conseil a rappelé qu'il était résolu à poursuivre les efforts pour approfondir les relations entre l'UE et l'Iraq avec comme objectif d'instaurer un dialogue politique régulier. Dans ce contexte et rappelant la communication de la Commission intitulée "L'UE et l'Irak – Un cadre pour l'engagement", approuvée par le Conseil européen en juin 2004, le Conseil a estimé qu'il fallait faire avancer le dialogue politique, appelé à couvrir des questions intéressantes et préoccupantes pour les deux parties, par le biais d'une déclaration politique commune. Il a invité les instances compétentes du Conseil à préparer un texte en ce sens, afin qu'une déclaration puisse être rendue publique lors de la Troïka ministérielle UE-Iraq qui aura lieu en marge de la semaine ministérielle de l'AG des Nations unies. Le Conseil a estimé qu'une session de ce dialogue pourrait se tenir à l'automne, à

l'occasion d'une visite de la Troïka qui aurait lieu ensuite à Bagdad au niveau des directeurs politiques.

7. Le Conseil s'est félicité de l'intention de la Commission d'ouvrir prochainement une délégation à Bagdad. Il s'est aussi félicité de la volonté de la Commission d'établir des relations contractuelles avec l'Iraq dans le domaine du commerce et de la coopération et de travailler avec le gouvernement de transition iraquien sur des programmes d'assistance ciblés visant à mettre en place les conditions d'un tel accord.

7/11/05

- "1. Le Conseil se félicite du référendum organisé le 15 octobre sur la constitution iraquienne, dans le cadre de la transition politique en cours devant conduire à la mise en place d'un gouvernement constitutionnellement élu, conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le référendum sur la constitution marque une étape importante dans le processus de transition politique; le peuple iraquien a ainsi franchi un nouveau pas sur la voie de la démocratie, de la liberté et de la paix, et cette évolution se poursuivra au-delà de la période de transition. La forte participation dans toutes les communautés et dans tout le pays témoigne de l'attachement du peuple iraquien à un processus dont l'objectif est de bâtir un Iraq démocratique et vivant dans la paix. Le Conseil rend hommage au courage et à la détermination de ceux qui ont participé au scrutin, malgré les conditions difficiles et les menaces de violence. Le Conseil félicite la Commission électorale indépendante et les autorités iraquiennes pour le bon déroulement du référendum. Il note avec satisfaction le soutien accordé par les Nations unies au processus.
2. Bien qu'une grande majorité de votants se soit exprimée en faveur de la constitution, le Conseil note que les résultats du référendum montrent qu'il subsiste d'importantes divisions à surmonter. À cet égard, il attend avec intérêt l'application, après les élections de décembre, du mécanisme de révision contenu dans la constitution. Le Conseil considère que ce sera une occasion importante pour les Iraquiens de parvenir à un consensus plus large sur l'avenir de leur pays et que cela favorisera la mise en place d'un système politique ouvert à tous. L'UE est disposée à s'associer activement à ces importants efforts. Le Conseil se félicite par ailleurs de l'idée lancée par la Ligue arabe d'organiser, en collaboration avec l'Iraq, une conférence de dialogue national.
3. Le Conseil souligne l'importance que l'UE attache à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et encourage tous les membres de la communauté internationale à appuyer la consolidation de la démocratie en Iraq. Le Conseil se félicite de la visite effectuée par M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue arabe, en Iraq du 20 au 24 octobre. Le Conseil encourage les pays voisins de l'Iraq et les autres pays de la région à rétablir ou à renforcer dès que possible leurs relations diplomatiques avec l'Iraq. Il engage vivement les États de la région, notamment la Syrie, à soutenir le processus politique en Iraq, y compris en coopérant avec l'Iraq pour empêcher que des terroristes ou des insurgés puissent franchir la frontière et qu'un soutien leur soit apporté.
4. Le Conseil attend avec intérêt les élections prévues en décembre et engage tous les Iraquiens, de quelque région qu'ils soient, à y prendre part. Il encourage la

Commission électorale indépendante iraquienne à continuer son excellent travail de préparation des élections de décembre, avec le soutien des Nations unies et la contribution de l'UE. L'UE apportera son appui au processus d'observation des élections de décembre, y compris en soutenant les travaux des observateurs électoraux locaux.

5. Le Conseil condamne les actes terroristes, les assassinats et les prises d'otages commis en Iraq. Il déplore la campagne de violence terroriste qui sévit en Iraq, qui prolonge les souffrances du peuple iraquien et entrave l'évolution politique et la reconstruction.
6. Le Conseil se félicite de la signature de la déclaration politique conjointe UE-Iraq lors de la réunion qui a eu lieu à New York le 21 septembre entre la troïka ministérielle de l'UE et l'Iraq. Cette déclaration ainsi que le dialogue politique régulier qui se déroulera dorénavant, comme elle le prévoit, représentent un pas important sur la voie d'un partenariat plus étroit entre l'UE et l'Iraq. À cet égard, le Conseil salue la visite effectuée par la troïka des Directeurs politiques de l'UE à Bagdad du 24 au 26 octobre, au cours de laquelle s'est tenue la première réunion officielle dans le cadre du dialogue politique.
7. Le Conseil se félicite de l'amélioration de la situation des droits de l'homme depuis la chute du régime de Saddam Hussein et condamne les atrocités commises par les terroristes depuis lors. Le Conseil souligne qu'il importe que les droits de l'homme soient pleinement respectés en Iraq et que l'UE s'oppose fermement à l'application de la peine de mort. Il note avec préoccupation les informations récentes, émanant notamment des Nations unies, qui font état de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité iraquiennes. Le Conseil engage le gouvernement de transition iraquien à traiter toutes les allégations de violation des droits de l'homme avec détermination et transparence. L'UE est disposée à apporter un soutien accru dans ce domaine et prend acte des contributions déjà fournies par les États membres et la Commission en vue de consolider les droits de l'homme et l'État de droit en Iraq.
8. Le Conseil salue les travaux actuels de la mission de l'UE "État de droit" pour l'Iraq (EUJUSTLEX) et la formation qui est dispensée dans ce cadre à plus de 700 membres de l'appareil judiciaire, des services de police et du système pénitentiaire irakiens. Le Conseil note la demande du gouvernement de transition iraquien visant à prolonger cette mission au-delà du terme de son mandat actuel et à élargir la formation à d'autres domaines, et invite les instances compétentes du Conseil à examiner cette demande. Il réaffirme son soutien aux activités préparatoires réalisées par la Commission en vue d'entreprendre des travaux complémentaires en la matière.
9. Le Conseil réaffirme que l'UE continue à soutenir la reconstruction de l'Iraq. Il se félicite des travaux actuellement réalisés par la Commission en vue de contribuer au renforcement des capacités de l'administration et des institutions irakiennes, ainsi que de la fourniture d'une assistance supplémentaire dans le domaine des services de base. Le Conseil prend acte des progrès accomplis dans la création d'un bureau de la Commission à Bagdad. Il salue la création des groupes de travail sectoriels par le gouvernement de transition iraquien, avec le soutien des Nations unies, et note la contribution positive de ces groupes à la coordination des activités des donateurs. Le Conseil fait observer que l'UE joue un rôle moteur au sein du groupe de travail sectoriel "État de droit".

10. Le Conseil réaffirme qu'il importe de mettre en place les conditions d'un développement socio-économique susceptible de profiter à tous les Iraquiens. À cette fin, il se félicite que le processus d'adhésion de l'Iraq à l'OMC soit en cours et se réjouit à la perspective de l'établissement de relations commerciales et de coopération contractuelles entre l'UE et l'Iraq."

## 2006

30-31/01/06

"Le Conseil accueille avec satisfaction l'annonce, par la Commission électorale indépendante iraquienne, des résultats provisoires du scrutin qui est déroulé en Iraq le 15 décembre 2005 et auquel les élections, provenant de larges secteurs de la population, ont participé en grand nombre.

Le Conseil rend hommage au courage des Iraquiens: le nombre de ceux qui, en dépit des conditions difficiles et périlleuses, se sont rendus aux urnes est impressionnant. Il adresse ses félicitations à la Commission électorale indépendante iraquienne, ainsi qu'à la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq, pour le bon déroulement du scrutin. L'Union européenne se réjouit d'avoir apporté son soutien à ces élections et se félicite que la Commission électorale ait pris acte des suggestions qu'elle a faites pour améliorer le déroulement des élections à venir.

Puisque la participation a été élevée dans toutes les communautés de l'Iraq, les résultats de ce scrutin traduisent un attachement particulièrement fort de la population iraquienne à la démocratie et à la mise en place d'institutions démocratiques. Ils fournissent au nouveau gouvernement une indication claire quant à l'action qu'il devra mener pour surmonter les divisions qui subsistent en Iraq.

Le Conseil préconise la formation rapide d'un nouveau gouvernement, élu conformément à la constitution et véritablement représentatif, qui tienne compte de la nécessité d'y associer toutes les composantes de la société et d'assurer une large participation de tous les groupes politiques ayant à cœur d'atteindre leurs objectifs par des moyens pacifiques et démocratiques. Un gouvernement satisfaisant à ces critères constituera une nouvelle avancée importante sur la voie de la réconciliation et du consensus en Iraq, poursuivant ainsi l'édification d'un Iraq sûr, stable, unifié et prospère.

L'Union européenne rappelle qu'elle est prête à aider les Iraquiens à élargir encore le consensus sur l'avenir de leur pays, y compris dans le cadre d'une révision profonde et transparente de la constitution. L'UE demande à la communauté internationale de prêter assistance au nouveau gouvernement iraquien et au Conseil des représentants. Dans cette perspective, le Conseil soutient résolument les efforts que déploie de la Ligue arabe pour organiser une conférence de concorde nationale au début de 2006. Le Conseil demeure déterminé à soutenir la transition politique en Iraq et sa reconstruction économique et sociale. À cet égard, il rappelle l'aide qu'il apporte déjà au pays par le biais de la mission intégrée de l'UE "État de droit" (EUJUST LEX), ainsi que du soutien au processus politique et à l'amélioration de la fourniture des services de base. En outre, le Conseil est toujours déterminé à mener régulièrement avec l'Iraq un dialogue politique, conformément à la déclaration conjointe UE-Iraq, et à instaurer avec ce pays des relations contractuelles."

27/02/06

"Le Conseil condamne l'attentat à la bombe criminel perpétré contre le mausolée des imams Ali al-Hadi et Hassan al-Askari à Samarra, qui visait à provoquer un conflit sectaire. Il condamne les représailles que celui-ci a déclenchées, y compris les attentats perpétrés contre des sites religieux. Le Conseil regrette vivement les pertes en vies humaines qui en ont résulté et condamne tous les actes qui compromettent le processus politique en Iraq.

L'Union européenne soutient sans réserve les appels lancés par les dirigeants politiques et religieux irakiens incitant à faire preuve de retenue et à ne pas user de représailles et elle exhorte les Irakiens à se rassembler dans un esprit de dialogue et de respect mutuel. Le Conseil soutient pleinement les efforts déployés par les Nations unies pour promouvoir le dialogue intercommunautaire et le dialogue national. Il se félicite de l'initiative lancée par la Ligue des États arabes visant à organiser une deuxième conférence sur la réconciliation nationale avec la participation de toutes les communautés irakiennes.

Le Conseil souligne que les faits récemment survenus en Iraq illustrent combien il est urgent de constituer un gouvernement d'unité nationale et engage vivement tous les dirigeants politiques du pays à égaler le courage des Irakiens, qui ont voté pour eux en nombre imposant lors des élections du 15 décembre 2005. La confiance que le peuple irakien a manifestée en un système démocratique mérite en retour la formation d'un gouvernement d'unité nationale qui œuvrera en faveur de la reconstruction politique et économique de l'Iraq dans un esprit de réconciliation."

15/05/06

"Le Conseil accueille avec une grande satisfaction les progrès accomplis en Iraq en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Il félicite pour leur élection le président Jalal Talabani, les vice-présidents Adel Abdel Mehdi et Tareq Al-Hachemi, ainsi que le président du Conseil des représentants, M. Mahmoud Al-Mashhadani, et ses adjoints Khaled Al-Attayah et Aref Tayfour. De même, il félicite M. Nouri Al-Maliki pour sa nomination au poste de premier ministre.

L'UE réaffirme son attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Elle est fermement convaincue qu'un gouvernement d'unité nationale est essentiel pour une plus grande stabilité du pays et elle invite tous les groupes politiques à continuer de coopérer en vue de la formation, dans les plus brefs délais, d'un tel gouvernement ouvert à la participation de tous. À cet égard, le Conseil réaffirme son soutien à un processus de réconciliation nationale, notamment dans le cadre des efforts déployés par les Nations unies dans ce domaine ainsi que de l'initiative de la Ligue des États arabes visant à organiser une conférence de réconciliation nationale.

L'UE est prête à coopérer activement avec le nouveau gouvernement afin de faire de l'Iraq un pays sûr, stable, unifié, prospère et démocratique. À cet égard, l'UE attend avec intérêt d'examiner les mesures concrètes destinées à renforcer ses relations avec l'Iraq, en se fondant sur les priorités de ce pays énoncées dans le programme du nouveau gouvernement et sur des valeurs communes. L'UE est également déterminée à intensifier ses relations avec l'Iraq en poursuivant le dialogue politique à tous les niveaux conformément à la déclaration conjointe de l'UE et de l'Iraq sur le dialogue politique du 21 septembre 2005 et à négocier un accord de commerce et de coopération UE-Iraq. Une assistance communautaire sera apportée, par le

biais du programme d'assistance pour 2006 récemment adopté, dans les domaines suivants : amélioration des services de base, bonne gestion des affaires publiques et consolidation de la démocratie. En réponse aux besoins et demandes de l'Iraq, le Conseil est prêt à étendre les activités de la mission intégrée "État de droit", EUJUST LEX, au-delà de son mandat actuel."

#### 15/06/06 CONSEIL EUROPEEN

Le Conseil européen se félicite de la formation, le 20 mai, d'un nouveau gouvernement iraquien d'unité nationale, qui est maintenant achevée avec la nomination des ministres de la défense, de l'intérieur et de la sécurité nationale. La formation de ce nouveau gouvernement représente un pas en avant important, continuant à transformer l'Iraq en un pays démocratique. L'Union européenne rappelle qu'elle condamne fermement les actes terroristes et déplore la campagne de violences dont le peuple iraquien et son gouvernement constitutionnellement élu continuent d'être la cible. Elle appelle tous les Iraquiens à ne pas céder au fanatisme et à ne pas recourir à la violence, qui prolonge les souffrances du peuple iraquien. L'Union européenne est disposée à être une fois encore aux côtés du nouveau gouvernement iraquien et de la population iraquienne dans les efforts qu'ils accomplissent pour apporter la paix, la stabilité et la prospérité à un Iraq indépendant et souverain.

Le Conseil européen se félicite que le programme du nouveau gouvernement vise résolument à faire respecter l'État de droit, à promouvoir l'unité nationale et la réconciliation, à protéger et développer les ressources de l'Iraq et à assurer leur utilisation au profit de tous les Iraquiens.

L'Union européenne se réjouit à la perspective d'entamer dans les meilleurs délais un dialogue politique avec le nouveau gouvernement.

Le Conseil européen accueille avec satisfaction la communication de la Commission, ainsi que la lettre rédigée conjointement par M. Solana, SG/HR, et Mme Ferrero-Waldner, membre de la Commission. Le Conseil européen attend avec intérêt de pouvoir être davantage encore aux côtés du nouveau gouvernement à tous les niveaux pertinents. Ainsi, l'UE a l'intention de soutenir l'Iraq de la manière suivante:

- favoriser l'adoption d'un modèle de gouvernement démocratique qui surmonte les clivages, par exemple en apportant son appui à la réconciliation nationale et au processus de révision de la constitution, en étroite coopération avec les Nations unies. Dans ce contexte, le Conseil européen s'est félicité qu'un dialogue multipartite organisé par les Nations unies et consacré à une charte iraquienne des droits fondamentaux ait eu lieu à Vienne du 6 au 8 juin;
- contribuer à l'instauration de l'État de droit et d'une culture du respect des droits de l'homme, par exemple en fournissant une assistance communautaire dans ces domaines. À cet égard, le Conseil européen prend note de l'accord visant à proroger la mission intégrée "État de droit" pour l'Iraq, EUJUST LEX, d'une nouvelle période de dix-huit mois après l'expiration du mandat en cours, afin de répondre aux besoins de l'Iraq et aux demandes exprimés par ce pays;
- aider les autorités nationales et régionales à améliorer la fourniture des services de base et à promouvoir la création d'emplois;

- soutenir le redressement économique et la prospérité de l'Iraq, par exemple en lançant des négociations sur un accord de commerce et de coopération et en entamant un dialogue technique sur l'énergie;
- promouvoir la mise en place d'un véritable cadre administratif, qui soit transparent;
- renforcer sa présence en Iraq grâce à la nomination prochaine du chef de la délégation de la Commission européenne en Iraq.

Le Conseil européen préconise un engagement international plus important et souligne la volonté de l'UE de continuer à soutenir le rôle des Nations unies en Iraq.

15/09/06

1. L'UE accueille avec satisfaction les progrès accomplis dans le développement du Pacte international pour l'Iraq depuis le lancement de ce processus le 27 juillet 2006. Elle se félicite des efforts déployés par le gouvernement iraquien dans l'élaboration du projet exposant les grandes lignes du Pacte, qui a été présenté lors de la réunion du Groupe préparatoire du Pacte, tenue à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) le 10 septembre 2006.
2. L'UE confirme son soutien à la finalité du Pacte, qui est de rassembler la communauté internationale afin d'aider l'Iraq à accomplir sa vision nationale, qui est de construire une nation sûre, unifiée, fédérale et démocratique, fondée sur les principes de liberté et d'égalité et en mesure d'apporter la paix et la prospérité à sa population.
3. L'UE déclare une nouvelle fois qu'elle est prête à participer activement au processus du Pacte et engage l'Iraq à poursuivre le développement d'un Pacte équilibré dans tous ses aspects par le biais d'un processus consultatif sans exclusive aux niveaux national, régional et international. La recherche d'un consensus au niveau national contribuera à faire en sorte que le Pacte réponde aux besoins du peuple iraquien et que le gouvernement iraquien et la société iraquienne tout entière s'engagent à le mettre en œuvre.
4. L'UE souligne combien il est important pour elle que les Iraquiens soient maîtres du processus du Pacte et qu'ils y participent tous sans exclusive, que la communauté internationale y soit largement associée et que notamment les voisins et les partenaires dans la région y participent activement. L'UE souligne en outre combien il est important d'assurer la coordination avec l'aide à la reconstruction déjà existante, notamment celle qui est assurée par le Fonds international de reconstruction pour l'Iraq (IRFFI). L'UE continue d'appuyer le rôle central des Nations unies en tant que coprésident du Groupe préparatoire du Pacte et conseiller pour l'Iraq. Elle engage le Comité exécutif du Pacte à assurer la transparence du processus de développement du Pacte dans tous ses aspects, ce qui permettrait de rallier le soutien sans réserve du peuple iraquien et de la communauté internationale.
5. L'UE attend avec intérêt la poursuite des discussions avec le gouvernement iraquien et d'autres partenaires lors des réunions ministérielles consacrées au Pacte, qui se tiendront à New York et à Singapour le 18 septembre 2006 et ultérieurement.

## 2007

23-24/04/07

- "1. Le Conseil réaffirme qu'il appelle de ses vœux un Iraq sûr, stable, démocratique, prospère et unifié et qu'il est attaché à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il renouvelle son soutien au gouvernement démocratiquement élu de l'Iraq et aux efforts que celui-ci déploie en vue de rétablir l'ordre public, de promouvoir la réconciliation nationale et l'État de droit, de favoriser la reconstruction économique et de susciter l'engagement des États voisins de l'Iraq et de la communauté internationale.
2. Le Conseil condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence à l'encontre de la population iraquienne, y compris les actes de terrorisme, les attentats politiques et inspirés par le fanatisme religieux, ainsi que les déplacements forcés. Il se déclare vivement préoccupé par la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme dans certaines parties de l'Iraq, notamment la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et celle des réfugiés irakiens à l'étranger, et engage le gouvernement iraquien à s'acquitter de ses responsabilités envers ces personnes. Il note que la force multinationale continue de s'efforcer de participer à l'aide humanitaire ainsi qu'à l'assistance à la reconstruction, conformément au mandat renouvelé par la résolution 1723 du Conseil de sécurité des Nations unies.
3. Le Conseil encourage le gouvernement iraquien à intensifier son action en faveur de la réconciliation nationale. Il espère que des progrès substantiels seront accomplis concernant le réexamen de la "débaasification" et la dissolution des milices, ainsi que dans la lutte contre le terrorisme, et que des mesures appropriées seront prises en vue de promouvoir la participation de tous sans exception. Il engage l'ensemble des groupes politiques et sociaux en Iraq à faire valoir leurs revendications par des moyens pacifiques et dans le cadre des institutions démocratiques du pays. Le Conseil estime que des décisions fondamentales telles que celles portant sur la révision de la constitution, la loi sur le fédéralisme et le statut de Kirkouk doivent être prises dans un esprit de dialogue sincère et de recherche d'un consensus, si l'on veut qu'elles jettent les bases d'un avenir pacifique et prospère pour l'Iraq.
4. Le Conseil se félicite de l'initiative qui a été prise d'organiser, à Charm el-Cheikh le 4 mai 2007, une conférence des États voisins de l'Iraq avec la participation de la communauté internationale. Cette dernière, et notamment les États de la région, se doivent de soutenir et de favoriser le difficile processus de réconciliation nationale et de stabilisation en Iraq et d'empêcher toute ingérence extérieure qui serait de nature à saper ce processus. Le Conseil exprime l'espoir que la conférence prévue sera à l'origine d'un processus d'instauration d'un climat de confiance dans la région, inscrit dans la durée et fondé sur le dialogue et la coopération. L'UE est prête à y contribuer activement.
5. Le Conseil réaffirme qu'il soutient le Pacte international pour l'Iraq et se félicite vivement du lancement de ce pacte à l'occasion d'une conférence ministérielle qui aura lieu à Charm el-Cheikh le 3 mai 2007. Il note avec satisfaction les visées ambitieuses du gouvernement iraquien pour ses stratégies de réforme dans les domaines économique, politique, social et de la sécurité, et il encourage l'Iraq à

poursuivre ces objectifs avec la plus grande détermination. Les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs contribueront à renforcer encore l'engagement de l'UE aux côtés de l'Iraq. Le Conseil réaffirme qu'il est résolument favorable à ce que les Nations unies jouent un rôle primordial en Iraq, en particulier dans les domaines politique et humanitaire et dans celui des droits de l'homme, et pour faciliter le soutien international en faveur de ce pays.

6. Le Conseil se réjouit vivement de l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de commerce et de coopération avec l'Iraq et espère que ces négociations seront poursuivies en temps voulu.
7. L'UE continuera de collaborer avec le gouvernement iraquien pour mieux adapter son assistance aux priorités définies dans le pacte. Le Conseil accueille avec satisfaction les décisions qui ont été prises par le comité des donateurs du Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq (IRFFI) lors de sa réunion d'Istanbul du 21 mars 2007, d'en confier la co-présidence à l'Iraq et à l'Italie, de façon à mieux tenir compte de la prise en charge du processus par l'Iraq tout en améliorant la visibilité des donateurs, et de réexaminer le mandat du fonds afin de le rendre plus conforme aux priorités iraquiennes. À la suite de ce réexamen, le fonds devrait pouvoir servir d'important canal pour l'acheminement du soutien financier international à l'Iraq dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq.
8. Le Conseil estime qu'il est nécessaire de répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq et des réfugiés dans la région. Il a conscience des graves difficultés rencontrées pour que l'aide humanitaire parvienne effectivement à ses destinataires, compte tenu de la situation sur le plan de la sécurité. Le Conseil encourage le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés et d'autres organisations humanitaires à apporter leur assistance au gouvernement iraquien à cet égard et il se félicite des efforts qui sont consentis pour fournir protection et assistance dans les pays voisins. Le Conseil constate avec satisfaction que la conférence internationale qui s'est tenue à Genève les 17 et 18 avril 2007 pour répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et déplacés en Iraq et dans les pays voisins a permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation des déplacés iraquiens. Le Conseil souligne qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions d'acheminement de l'aide internationale à cette fin. Le Conseil constate que les pays voisins de l'Iraq, en particulier la Jordanie et la Syrie, se montrent solidaires des réfugiés iraquiens dans la détresse, et il souligne qu'il importe de promouvoir le dialogue avec les pays de la région afin de créer les conditions permettant la mise en place d'une stratégie d'assistance appropriée.
9. Le Conseil appelle de ses vœux une approche globale à l'égard de la situation très difficile que connaissent les réfugiés en Iraq et dans les régions voisines. Le Conseil souligne également qu'il importe de faire en sorte que ceux qui recherchent la sécurité ne tombent pas entre les mains de trafiquants et de passeurs."

14/05/07

1. Le Conseil se félicite vivement du bon déroulement des conférences sur l'Iraq, qui ont eu lieu à Charm el-Cheikh les 3 et 4 mai 2007 avec une très large participation de la communauté internationale. Il félicite toutes les parties, et en particulier l'Égypte, en

tant que pays hôte, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour les faire aboutir. Les résultats de ces conférences sont encourageants et il est à espérer qu'ils contribueront à une amélioration de la situation en Iraq.

2. Le Conseil rend hommage au gouvernement iraquien pour les engagements ambitieux qu'il a pris dans le cadre du "pacte international pour l'Iraq", qui a été approuvé le 3 mai, pour ce qui est de promouvoir des réformes dans les domaines politique, économique et social, ainsi que sur le plan de la sécurité. La mise en œuvre de ces engagements sera capitale pour le renforcement de la coopération entre l'Iraq et l'ensemble de ses partenaires internationaux. Les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs contribueront à renforcer encore l'engagement de l'UE aux côtés de ce pays. Le Conseil souligne qu'il est sensible à l'aide que les Nations unies continuent à apporter à l'Iraq, notamment dans le cadre de ce processus.
3. Le Conseil accueille avec satisfaction la conférence ministérielle des pays voisins de l'Iraq à laquelle la communauté internationale, y compris l'UE, a participé. Il appartient à la communauté internationale, et notamment aux États de la région, d'appuyer et de promouvoir le difficile processus de réconciliation nationale et de stabilisation en Iraq et d'empêcher toute ingérence extérieure qui serait de nature à saper ce processus. Le Conseil exprime l'espoir que la conférence sera à l'origine d'un processus d'instauration d'un climat de confiance dans la région, inscrit dans la durée et fondé sur le dialogue et la coopération. Il souligne à cet égard qu'il importe de mettre un place un mécanisme de suivi efficace et axé sur les résultats, notamment en réunissant rapidement les groupes de travail sur la sécurité, les réfugiés et l'énergie, qui ont fait l'objet d'un accord. L'Union européenne est prête à apporter son concours et son expertise dans le cadre de ce processus.

15/10/07

1. L'Iraq reste un problème crucial pour la communauté internationale. Le Conseil réaffirme que l'UE, en tant qu'acteur mondial de premier plan, défend l'existence d'un Iraq sûr, stable, démocratique, prospère et unifié et est attachée à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq.
2. L'UE continuera de jouer un rôle de premier plan en soutenant l'action déployée par le gouvernement iraquien pour apporter stabilité, sécurité et prospérité à tous les citoyens, y compris par une assistance concrète. L'UE est résolue à renforcer son engagement politique vis-à-vis de l'Iraq et de ses voisins, ainsi qu'à soutenir les Nations unies et d'autres acteurs internationaux dans les initiatives qu'ils prennent.
3. Le Conseil se félicite vivement de l'adoption à l'unanimité, le 10 août 2007, de la résolution 1770 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui renouvelle et proroge le mandat de la MANUI. Il réaffirme son soutien déterminé au rôle central joué par les Nations unies en Iraq. À cet égard, il félicite M. Staffan de Mistura pour sa nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et chef de la MANUI et l'assure du soutien de l'UE à l'action importante que la MANUI mène en Iraq pour mettre en œuvre le nouveau mandat. Ce mandat revêt une importance capitale pour la stabilisation de l'Iraq. En plus du mandat qui avait déjà été confié à la MANUI dans des domaines tels que le dialogue politique, la

réconciliation nationale, la réforme économique, les droits de l'homme et l'État de droit, la résolution 1770 du Conseil de sécurité des NU ajoute de nouvelles missions importantes: il s'agit notamment de conseiller, appuyer et aider le gouvernement iraquien dans des domaines tels que la facilitation du dialogue régional dans le cadre du processus des pays voisins, la mise en œuvre du Pacte international avec l'Iraq et le renforcement de la coordination entre les bailleurs de fonds, y compris au moyen du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. L'UE s'investit déjà activement dans beaucoup de ces domaines et continuera de collaborer étroitement avec les Nations unies. Il sera néanmoins indispensable d'améliorer encore les conditions de sécurité pour que la MANUI puisse exécuter son mandat avec une réelle efficacité.

4. Le Conseil ne doute pas que, conformément à son mandat, la MANUI continuera de contribuer à ce que tous les membres des institutions démocratiques en Iraq participent activement et de manière responsable à un processus politique ouvert à tous. Il demande aux institutions iraqiennes compétentes de progresser dans la nomination des agents chargés des opérations électorales dans les gouvernorats, sur la base de règles conformes aux meilleures pratiques internationales, pour que le processus soit transparent, ouvert à tous, indépendant et impartial. Les décisions fondamentales visant à la réconciliation nationale doivent être prises dans un esprit de dialogue sincère et de recherche d'un consensus si l'on veut qu'elles jettent les bases d'un avenir pacifique et prospère pour l'Iraq.
5. Le Conseil se félicite du soutien exprimé par les participants à la réunion de haut niveau sur l'Iraq, tenue à New York le 22 septembre, en faveur d'un rôle accru des Nations unies et du Pacte international avec l'Iraq.
6. Le Conseil encourage vivement le gouvernement iraquien, ainsi que l'ensemble des parties concernées, à accomplir d'importants progrès au niveau politique afin de promouvoir la réconciliation nationale, indispensable à des améliorations durables dans le domaine de la sécurité, et à enrayer la détérioration de la situation humanitaire en Iraq, qui, selon les estimations, a entraîné le déplacement à l'intérieur du pays de 2,2 millions de personnes. Le Conseil est conscient qu'une lourde charge pèse sur les pays voisins de l'Iraq, en particulier la Jordanie et la Syrie; il demande instamment au gouvernement iraquien de prendre les mesures appropriées pour aider les réfugiés iraqiens et les déplacés internes et assure que l'UE continuera de jouer son rôle à cet égard. La communauté internationale et le gouvernement iraquien doivent mener rapidement une action humanitaire si l'on veut que la crise humanitaire, qui ne cesse de s'aggraver, soit jugulée. L'UE rappelle le rôle important que jouent le HCR, le CICR et l'OIM, appuyés par les États membres et des instruments communautaires (dont ECHO), ainsi que la nécessité d'appuyer résolument le cadre stratégique pour l'action humanitaire en Iraq, mis en place par le BCAH des Nations unies.
7. Le Conseil exhorte les autorités iraqiennes à prendre les mesures nécessaires pour garantir la protection de la population civile. À cet égard, il convient de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les iraqiens, y compris les femmes et les membres des minorités religieuses et

ethniques. L'UE est disposée à continuer à apporter son aide aux autorités iraqiennes dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

8. Le Conseil accueille avec satisfaction la tenue d'une conférence ministérielle des pays voisins de l'Iraq, prévue au début du mois de novembre à Istanbul. Le Conseil souligne que le dialogue et la coopération entre l'Iraq et ses voisins sont primordiaux pour stabiliser la région et garantir un avenir pacifique et prospère à l'Iraq. Il encourage l'Iraq et ses voisins à s'appuyer sur les progrès réalisés par les groupes de travail sur l'énergie, les réfugiés et la sécurité. L'Union européenne réitère sa proposition d'apporter son concours et son expertise dans le cadre de ce processus. À cet égard, elle accueille avec satisfaction la proposition présentée par le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, lors de la réunion sur l'Iraq tenue le 22 septembre 2007 à New York, visant à créer un mécanisme de soutien, établi à Bagdad, et destiné à renforcer le dialogue régional. Dans le processus régional comme dans les relations bilatérales, l'UE encourage tous les pays voisins à jouer un rôle constructif pour contribuer à la paix et la stabilité en Iraq.
9. Le Conseil réaffirme son soutien sans réserve au pacte international avec l'Iraq. Il est d'avis que, pour mettre en œuvre l'ambitieux programme exposé dans ce pacte, il faudra que les Iraquiens dirigent et prennent en main avec détermination le processus qu'il implique et qu'ils y participent tous sans exclusive, que la communauté internationale y soit largement associée et que les voisins et les partenaires de l'Iraq dans la région y participent activement. Il est primordial que les efforts déployés par les bailleurs de fonds soient judicieusement coordonnés. Le Conseil réaffirme que l'UE est disposée à continuer de développer une coopération et un partenariat étroits avec l'Iraq, notamment par le biais du Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq, conformément aux priorités énoncées dans le pacte international avec l'Iraq et dans la stratégie nationale de développement arrêtée par ce pays.
10. Le Conseil espère que l'action en vue de la réalisation de ces objectifs continuera d'être menée avec une énergie et une vigueur renouvelées et que les discussions se poursuivront.
11. Le Conseil condamne fermement l'attentat du 3 octobre contre l'ambassadeur de Pologne en Iraq, M. Edward Pietrzyk, au cours duquel au moins deux personnes ont trouvé la mort et qui a grièvement blessé M. Pietrzyk, qui représente la présidence de l'UE en Iraq.

19-20/11/07

"1. Le Conseil se félicite vivement de la présence de S.E. Hoshyar Zebari, ministre iraquien des affaires étrangères, et de la possibilité qui s'offre de renforcer l'engagement politique de l'UE vis-à-vis de l'Iraq et de réaffirmer qu'elle est résolue à aider ce pays. À l'issue des discussions qu'il a eues avec M. Zebari et eu égard à la position du gouvernement iraquien, le Conseil, rappelant les actions qu'il mène actuellement, a estimé que l'UE devait coopérer étroitement avec les Nations unies pour préciser les moyens susceptibles de les aider à remplir le rôle qui leur est confié par la résolution 1770 du Conseil de sécurité et apporter cette aide, définir de nouveaux moyens pour contribuer à améliorer la situation humanitaire en Iraq et dans la région, déterminer les possibilités d'apporter une aide plus importante en faveur des

droits de l'homme et les traduire dans les faits, aider les autorités iraqiennes à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu du pacte international avec l'Iraq et définir de nouvelles mesures d'aide et les mettre en oeuvre.

2. L'UE salue la tenue de la conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq, qui a eu lieu à Istanbul les 2 et 3 novembre 2007. Le Conseil souligne l'importance que revêt la poursuite du dialogue et de la coopération entre l'Iraq et ses voisins, et il note avec satisfaction que la prochaine conférence ministérielle aura lieu au Koweït. Il rappelle qu'il demeure essentiel que les voisins et partenaires de l'Iraq dans la région jouent un rôle constructif si l'on veut assurer la paix et la stabilité dans ce pays et dans la région tout entière, et il encourage tous les partenaires de la région à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le communiqué final de la conférence d'Istanbul. L'UE reste prête à apporter son soutien à ce processus

3. Le Conseil insiste sur l'obligation qu'ont les pays voisins de contribuer à la stabilisation politique de l'Iraq, dont l'intégrité territoriale devrait être préservée. Il encourage le gouvernement iraquien à prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la stabilité grâce à un véritable processus de réconciliation nationale.

4. Le Conseil accueille avec satisfaction la décision du gouvernement iraquien de mettre en place un mécanisme de soutien ad hoc élargi ("ad hoc expanded neighbours support mechanism") qui serait chargé des questions de fond, ainsi que des questions techniques et organisationnelles, relatives à ce processus et il se réjouit que la conférence ministérielle d'Istanbul ait approuvé cette décision. Le Conseil attend du processus des pays voisins, et notamment de ce mécanisme de soutien, qu'il débouche sur des progrès tangibles; il souligne qu'il est capital que l'Iraq et ses voisins entretiennent des relations constructives au niveau politique et technique.

5. Le Conseil souligne l'importance que revêtent les contributions et recommandations essentielles présentées par les trois groupes de travail sur l'énergie, la sécurité ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées, mis en place par la conférence ministérielle élargie qui a eu lieu à Charm el-Cheikh le 4 mai. Il note avec satisfaction la décision prise par la conférence ministérielle d'Istanbul de convoquer les prochaines réunions de ces groupes et demande qu'elles se tiennent dès que possible. Il encourage tous les pays voisins à participer de manière constructive à ces travaux et affirme une nouvelle fois qu'il est prêt à participer à ces groupes de travail, et à leur apporter son appui et son expertise.

6. Le Conseil rappelle que, comme cela a été exprimé lors de la conférence ministérielle d'Istanbul, le gouvernement iraquien, les pays voisins et la communauté internationale ont l'obligation de protéger et d'aider les Iraquiens déplacés en répondant à leurs besoins immédiats et prévisibles et en garantissant leur sécurité. Il invite le gouvernement iraquien à aider les groupes vulnérables, notamment les réfugiés et les personnes déplacées, et à oeuvrer en faveur de la protection des droits de l'homme. L'UE réaffirme qu'elle est prête à apporter son aide aux autorités iraqiennes dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales et souligne qu'il est nécessaire de protéger les droits tous les Iraquiens, y compris ceux des femmes et des membres des minorités religieuses et ethniques. Le Conseil invite le gouvernement iraquien à suspendre la peine de mort, première étape avant son abolition. L'UE se félicite tout particulièrement de l'action de la MANUI dans le domaine des droits de l'homme et elle invite toutes les parties concernées à aider cette mission dans son entreprise. L'UE continuera à déterminer, en concertation avec d'autres acteurs, les possibilités d'apporter une aide supplémentaire aux réfugiés iraqiens se trouvant dans les pays voisins et

ainsi qu'aux Iraquiens déplacés à l'intérieur du pays. Elle rappelle que les participants à la conférence d'Istanbul se sont engagés à apporter une aide en coordination avec le gouvernement iraquien, notamment en contribuant au Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq.

7. Le Conseil considère comme un signe encourageant la poursuite du dialogue et de la coopération entre l'Iraq et la Turquie dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et estime qu'elle revêt une importance capitale. Il invite le gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan à prendre les mesures appropriées pour assurer le respect de la frontière turque et garantir que le territoire iraquien n'est pas utilisé pour des actions violentes contre ses voisins."

## 2008

26/05/08

- "1. L'UE réaffirme qu'elle appelle de ses vœux un Iraq sûr, stable, démocratique, prospère et unifié, respectueux des droits de l'homme, et qu'elle est attachée à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Elle souligne qu'elle approuve le rôle central joué par la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (UNAMI) et encourage vivement la poursuite d'une coopération étroite entre l'UNAMI et les autorités iraquiennes en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1770 du Conseil de sécurité des Nations unies.
2. Le Conseil se félicite de la visite, les 16 et 17 avril à Bruxelles, du Premier ministre iraquien, M. Nouri AL-MALIKI, qui était accompagné de membres de son gouvernement, et de la possibilité qui s'offre de renforcer l'engagement politique de l'UE vis-à-vis de l'Iraq.
3. Le Conseil salue la tenue de la conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq, le 22 avril à Koweït, et souligne l'importance du dialogue et de la coopération entre l'Iraq, ses voisins et partenaires régionaux. Une action constructive des voisins et partenaires de l'Iraq dans la région reste essentielle pour parvenir à instaurer la paix et la stabilité dans le pays et dans l'ensemble de la région. Le Conseil encourage tous les voisins et partenaires de la région à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le communiqué final de la conférence de Koweït et à renforcer leur représentation à Bagdad. L'UE est prête à soutenir le processus engagé par les pays voisins de l'Iraq et à apporter ses compétences, si les participants estiment qu'elles leur seraient utiles.
4. Le Conseil attend aussi avec intérêt la première conférence annuelle d'évaluation du Pacte international pour l'Iraq (PII), qui se tiendra le 29 mai 2008 à Stockholm. Le fait que cette conférence annuelle de réexamen se tienne dans un État membre de l'UE témoigne de la volonté de l'UE d'entretenir des relations de partenariat avec l'Iraq. Le Conseil souhaite vivement que les Iraquiens prennent en main la mise en œuvre du PII, qui devrait concerner tous les secteurs, et que la communauté internationale, y compris les voisins et partenaires régionaux de l'Iraq, y participe largement. Il se félicite des progrès réalisés jusqu'ici dans certains aspects économiques du PII, de l'adoption de lois sur la justice et la réconciliation, l'amnistie et les pouvoirs provinciaux, ainsi que de l'adoption du budget.

Il encourage le gouvernement iraquien à continuer de progresser dans le processus politique et la réconciliation nationale. L'UE continuera à développer une coopération et un partenariat étroits avec l'Iraq, conformément aux priorités énoncées dans le PII et, avec la communauté internationale, ne ménagera pas ses efforts pour aider l'Iraq à mettre ce pacte en œuvre.

5. Le Conseil souligne l'importance de la réconciliation nationale et salue les initiatives de toutes les parties allant dans ce sens, y compris la déclaration en 15 points de la Commission politique de sécurité nationale iraquienne. L'UE encourage toutes les parties à redoubler d'efforts dans ce domaine, à renforcer l'État de droit et la réconciliation nationale.
6. Le Conseil se félicite de l'accord politique sur la tenue d'élection provinciales d'ici la fin 2008 et encourage vivement le gouvernement iraquien et le Conseil des représentants à adopter la législation nécessaire et à fournir le financement requis pour la tenue de ces élections. Il encourage aussi vivement la conclusion d'un accord sur la loi relative aux hydrocarbures, qui serait elle aussi importante pour la réconciliation nationale. Il espère ardemment que la commission de révision constitutionnelle sera en mesure de contribuer au règlement des questions en suspens. Il salue la détermination dont font preuve les responsables politiques irakiens pour constituer un gouvernement d'union nationale, qui leur permettra de faire progresser encore le programme législatif et le programme de réformes. Il salue les efforts déployés entre autres par les Nations unies pour résoudre les questions liées aux frontières internes contestées.
7. Le Conseil rappelle qu'il est essentiel que de nouvelles améliorations soient apportées à la situation de la sécurité en Iraq pour que les efforts déployés par l'Iraq pour constituer un État stable et prospère portent leurs fruits. Il condamne tous les actes terroristes quelle qu'en soit la forme et appelle de ses vœux leur cessation immédiate. Il soutient les efforts de plus en plus importants déployés par le gouvernement iraquien pour combattre le terrorisme et les violences interconfessionnelles, ainsi que pour désarmer les milices.
8. Le Conseil se déclare préoccupé par la situation des Iraquiens déplacés en Iraq et des réfugiés irakiens dans les pays voisins, en particulier en Jordanie et en Syrie. Le Conseil rappelle que, comme cela a été exprimé lors des conférences ministérielles élargies des pays voisins de l'Iraq, le gouvernement iraquien et la communauté internationale ont l'obligation de protéger et d'aider les Iraquiens déplacés en Iraq et dans les pays voisins en répondant à leurs besoins immédiats et prévisibles et en garantissant leur sécurité. Il encourage vivement le gouvernement iraquien à utiliser ses ressources pour aider les pays voisins à faire face à la charge supplémentaire de réfugiés.
9. Le Conseil se déclare préoccupé par la situation des droits de l'homme en Iraq, et soutient l'action de la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) dans ce domaine. Le Conseil rappelle qu'il est essentiel de protéger et de défendre les droits de l'homme de tous les Iraquiens, en attachant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes et les membres des minorités religieuses et ethniques. Un plus grand respect des droits de l'homme est essentiel pour parvenir à la réconciliation entre les communautés irakiennes et préserver les améliorations en matière de sécurité. La promotion et la protection des droits de l'homme en Iraq

bénéficieront aussi largement du renforcement de l'État de droit en général, y compris en veillant à la neutralité du système judiciaire et des forces de sécurité iraqiennes et à ce que tous puissent y avoir accès. Le Conseil invite le gouvernement iraquien à suspendre l'application de la peine de mort, première étape avant son abolition.

10. Le Conseil rappelle son engagement résolu en faveur de l'Iraq, comme en témoignent les priorités énoncées par le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" des 19 et 20 novembre 2007 en ce qui concerne l'assistance qui sera apportée à l'Iraq à l'avenir. Compte tenu du montant de 829 millions d'euros déjà consacré par la Communauté européenne à la reconstruction et à l'aide humanitaire depuis 2003, des importantes contributions supplémentaires des États membres et du Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq, l'UE:
- s'engage à apporter une aide supplémentaire en faveur des services de base et à renforcer les institutions et les capacités de l'Iraq afin de libérer les ressources propres du pays;
  - se félicite des progrès importants accomplis dans les négociations relatives à l'accord de commerce et de coopération et se déclare déterminée à conclure les négociations le plus rapidement possible, ce qui permettra d'établir pour la première fois des relations contractuelles entre l'UE et l'Iraq;
  - entend renforcer la coopération dans le domaine énergétique dans l'intérêt commun de l'UE et de l'Iraq;
  - note l'importante présence diplomatique de l'UE à Bagdad, y compris la délégation de la CE, et déclare qu'elle a l'intention de renforcer encore cette présence;
  - est impatiente de renforcer le dialogue politique actuellement mené avec l'Iraq au niveau ministériel et au niveau des hauts fonctionnaires, y compris par des réunions régulières, et de donner suite au désir commun d'aller plus loin dans ce dialogue;
  - souligne qu'il importe d'établir un système d'État de droit et une culture de respect des droits de l'homme, se félicite du programme de la Commission destiné à soutenir le secteur de l'État de droit et de la justice et souligne le rôle important que la mission EUJUST LEX joue à cette fin;
  - souligne qu'elle est disposée à examiner les moyens de tirer parti de l'importante contribution d'EUJUST LEX quand son mandat s'achèvera;
  - explorera les possibilités de fournir l'aide d'autres experts au secrétariat du Pacte international;
  - accepte l'invitation adressée à l'UE, y compris à la Commission, à participer aux trois groupes de travail établis dans le cadre de la réunion élargie des pays voisins de l'Iraq, consacrés aux réfugiés, à l'énergie et à la coopération et à la coordination en matière de sécurité;
  - s'engage à fournir d'autres contributions pour aider à rendre plus supportable la situation humanitaire des Iraquiens déplacés en Iraq et des réfugiés iraqiens dans les pays voisins, en particulier en Jordanie et en Syrie;
  - se félicite de l'aide qui a déjà été fournie par le budget communautaire pour préparer les élections locales qui doivent avoir lieu avant la fin de l'année."